www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

[L'histoire de la vache des Bani Israil dans la sourate Al Baqara et quelques uns des bénéfices que l'on peut tirer de cette histoire]

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Table des matières

- Les versets de la sourate Al Baqara à propos de l'histoire de la vache des Bani IsrailPage 3		
- L'explication du co	ontexte de cette histoire	Page 4
- Quelques leçons qu	ue l'on peut tirer de cette histoire	Page 7
•	mise en évidence de la capacité d'Allah	
	moquer des gens fait partie des actes de	
•	effet bénéfique de dire -InchaAllah- pour aplir	•
	dureté et l'exagération dans la religion s ont des causes de difficulté	
avec les parents	fait de lier les liens de parenté et en par s est une cause pour qu'Allah donne une a personne	vaste
•	meurtrier n'hérite pas de la personne qu	

Dans la sourate Al Baqara, Allah a mentionné l'histoire de Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui a transmis à son peuple l'ordre venu d'Allah de sacrifier une vache.

Dans ce document, nous allons apporter des explications sur cette histoire afin d'aider à sa compréhension et citer quelques-uns des bénéfices et des leçons que l'on peut en tirer.

Tout d'abord voici les versets de la sourate Al Bagara à propos de cette histoire :

Allah a dit dans la sourate Al Baqara n°2 versets 67 à 73 (traduction rapprochée du sens des versets) : « Et lorsque Moussa dit à son peuple : Certes Allah vous ordonne de sacrifier une vache. Ils dirent : Est-ce que tu te moques de nous ?

Moussa dit : Je demande protection à Allah contre le fait de faire partie des ignorants.

Ils dirent : Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous indique quelle est cette vache.

Il dit : Certes Allah dit que c'est une vache, ni vieille ni vierge , d'un âge moyen entre les deux. Faites donc ce qui vous a été ordonné.

Ils dirent : Demande donc pour nous à ton Seigneur qu'Il nous indique sa couleur.

Il dit : Allah dit que c'est une vache jaune, de couleur vive et plaisante à voir.

Ils dirent : Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous indique quelle est cette vache car les vaches se confondent pour nous et ainsi, si Allah le veut, nous serons parmi les bien guidés.

Il dit : Allah dit que c'est bien une vache qui n'a pas été asservie à labourer la terre ni à arroser le champ indemne d'infirmité et dont la couleur est unie.

Ils dirent : Maintenant tu es venu avec la vérité!

Alors ils la sacrifièrent mais il s'en fallut de peu qu'ils ne l'eussent pas fait.

Et quand vous aviez tué un homme et que chacun de vous cherchait à se disculper, mais Allah démasque ce que vous dissimuliez.

Nous avons donc dit: Frappez la personne tuée avec une partie de la vache.

C'est ainsi qu'Allah ressuscite les morts et vous montre Ses signes afin que vous raisonniez ».

```
قال الله تعالى : وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِ إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تَذْبَحُوا بَقَرَةً قَالُوا أَتَتَّخِذُنَا هُزُوًا قَالَ أَعُودُ بِاللَّهِ أَنْ أَكُونَ مِنَ الْجَاهِلِينَ قَالُوا ادْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا هِيَ قَالَ إِنَّهُ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ لَّا فَارِضٌ وَلَا بِكْرٌ عَوَانٌ بَيْنَ ذَٰلِكَ فَافْعَلُوا مَا تُؤْمَرُونَ مَا لَوْنُهَا ۚ قَالَ إِنَّهُ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ صَفْرَاءُ فَاقِعٌ لَّوْنُهَا تَسُرُّ النَّاظِرِينَ قَالُوا ادْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا لَوْنُهَا ۚ قَالَ إِنَّهُ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ صَفْرَاءُ فَاقِعٌ لَّوْنُهَا تَسُرُّ النَّاظِرِينَ قَالُوا ادْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا لَوْنُهَا ۚ قَالَ إِنَّهُ يَقُولُ إِنَّا إِن شَاءَ اللَّهُ لَمُهْتَدُونَ قَالُوا الْأَنْ وَاللَّا إِنَّهُ يَقُولُ إِنَّا إِن شَاءَ اللَّهُ لَمُهْتَدُونَ قَالُوا الْآنَ وَاللَّالَ إِنَّهُ يَقُولُ إِنَّا إِن شَاءَ اللَّهُ لَمُعْتَدُونَ قَالُوا الْآنَ وَلَوْلًا تَسْقِي الْخَرْثُ مُسَلَّمَةٌ لَّا شِيَةَ فِيهَا قَالُوا الْآنَ جَنْتُ بِالْحَقِّ فَذَبَحُوهَا وَمَا كَادُوا يَفْعَلُونَ جِئْتَ بِالْحَقِّ فَذَبَحُوهَا وَمَا كَادُوا يَفْعَلُونَ وَلَا تَسْقِي الْخَرْثُ مُسَلَّمَةٌ لَّا شِينَةَ فِيهَا قَالُوا الْآنَ وَيُرِيكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَغْقِلُوا وَمَا كَادُوا يَفْعَلُونَ وَقَلْنَا اضْرِبُوهُ بِبَعْضِهَا ۚ كَذَٰلِكَ يُحْيِي اللَّهُ الْمَوْتَىٰ وَيُرِيكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ اللَّهُ الْمَوْتَىٰ وَيُرِيكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ اللَّهُ الْمَوْتَىٰ وَيُرِيكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ
```

L'explication du contexte de cette histoire

D'après Sa'id Ibn Joubeyr, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Il y avait deux villes parmi les Bani Israil.

Une de ces villes était entourée par des murs et avait des portes tandis que l'autre était ouverte. Au soir, les gens de la ville fermaient ses portes et, au matin, ils se mettaient en haut

des murs et regardaient s'il s'était passé quelque chose aux alentours.

Un jour, au matin, ils ont vu un vieil homme qui avait été tué et abandonné au pied de leur ville.

Les habitants de la ville ouverte sont venus et ont dit : Est-ce que c'est vous qui avez tué notre compagnon ?

Auprès du cadavre, il y avait le neveu du défunt qui disait : Vous avez tué mon oncle !

Ils ont dit : Par Allah, nous n'avons pas ouvert notre ville depuis qu'elle avait été fermée et nous n'avons rien à voir avec le meurtre de votre compagnon.

Il sont donc allés voir Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et Allah lui a révélé: Certes Allah vous ordonne de sacrifier une vache.

Ils dirent : Est-ce que tu te moques de nous ?

Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dit : Je demande protection à Allah contre le fait de faire partie des ignorants.

Ils dirent : Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous indique quelle est cette vache.

Il y avait un jeune parmi les Bani Israil qui était vendeur dans son magasin et ce jeune homme avait son père qui était très âgé.

Un homme venant d'un autre pays est venu lui proposer de lui acheter une marchandise qu'il avait et il lui a proposé un prix.

Ce jeune est parti avec l'acheteur afin d'ouvrir le magasin et de lui donner la marchandise qu'il demandait mais il s'est alors rendu compte que la clé du magasin était avec son père qui dormait à l'ombre du magasin.

L'acheteur lui a dit : Réveille-le!

Le jeune a dit : Par Allah ! Certes mon père dort comme tu le vois et certes je déteste le fait de le réveiller brusquement de son sommeil.

Il sont partis vers le vieil homme qui ronflait et l'acheteur lui dit : Réveille-le!

Le jeune a dit : Par Allah ! Je déteste vraiment le réveiller brusquement lorsqu'il dort.

Ils sont donc partis et l'acheteur a proposé de payer une somme bien plus importante que celle qu'il avait proposé au départ.

Ils sont retournés vers le vieil homme qui dormait très profondémment et l'acheteur a dit : Réveille-le!

Le jeune a dit : Non par Allah ! Jamais je ne réveillerai brusquement mon père alors qu'il dort. Ils ont ensuite quitté l'endroit et l'acheteur est parti.

Le vieil homme s'est réveillé et son fils lui a dit : Ô très cher père ! Par Allah ! Certes est venu ici un homme qui voulait telle marchandise et j'ai détesté le fait de te réveillé brusquement alors que tu dormais !

Le vieil homme a reproché à son fils d'avoir agi de la sorte mais Allah lui a donné en récompense de son bon comportement avec son père qu'une de ses vaches donne naissance à la vache que les Bani Israil recherchaient.

Ils sont allés le voir et ont dit : Vends nous cette vache.

Il a dit: Je ne suis pas d'accord pour vous la vendre.

Ils ont dit: Nous allons donc te la prendre de force.

Il a dit : Si vous voulez me voler ma marchandise alors vous êtes plus savants de ce que vous

devez faire!

Les Bani Israil sont allé voir Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui a dit : Partez le voir et donnez ce qu'il demande contre sa vache.

Les Bani Israil ont dit au jeune homme : Quel est ton prix ?

Il a dit : Mon prix est que vous mettiez la vache d'un côté d'une balance et que vous mettiez de l'or de l'autre côté de la balance et lorsque l'or pèsera plus lourd que la vache alors je prendrai cette quantité d'or.

Alors ils ont fait cela puis ils ont apporté la vache entre les deux villes, vers la tombe du vieil homme qui avait été tué.

Les gens des deux villes se sont rassemblés et le neveu du défunt pleurait auprès de la tombe. Ils ont sacrifié la vache et ont tapé la tombe avec un morceau de la viande de la vache.

Alors le vieil homme s'est levé et il bougeait la tête en disant : C'est mon neveu qui m'a tué! Il n'a pas patienté au fait que je vive longtemps et voulait prendre mon argent (*)! Puis il est mort ».

(Rapporté par Ibn Abi Dounia dans Man 'Acha Ba'd Al Mawt n°54 et authentifié par Cheikh Salim Al Hilali dans son ouvrage Baqara Bani Israil 'Ouqda Am 'Aqida p 9)

(*) C'est à dire à travers l'héritage.

Il y a un autre texte authentique qui a mentionné le contexte de cette histoire et dans lequel il se trouve des précisions qui ne sont pas citées dans le texte ci-dessus.

Ce texte mentionne le fait que ce vieil homme qui a été tué était un homme riche qui n'avait aucun enfant et que son seul héritier était son neveu.

Il mentionne également qu'à partir de ce jour, plus jamais un tueur n'a eu droit à l'héritage de la personne qu'il a tué.

Ce texte est la parole de 'Abida Ibn 'Amr et a été rapporté par Ibn Abi Hatim dans son Tefsir n°690 p 136 et authentifié par l'imam Hajar dans Mouwafaqa Al Khoubar Al Khabar vol 2 p 170.

'Abida Ibn 'Amr est rentré dans l'Islam l'année de la conquête de La Mecque mais n'a pas rencontré le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Il a étudié, entre autres avec 'Ali Ibn Abi talib et 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah les agrée tous les deux).

Il est mort en 72 du calendrier hégirien.

(Voir sa biographie dans Siyar A'lam An Noubala vol 4 p 40)

```
عن سعید بن جبیر قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : کانت مدینتان في بني إسرائیل إحداهما حصینة ولها أبواب والأخرى خربة فکان أهل المدینة الحصینة إذا أمسوا أغلقوا أبوابها وإذا أصبحوا قاموا على سور المدینة فنظروا هل حدث فیما حوله حدث فأصبحوا یومًا فإذا شیخ قتیل مطروح بأصل مدینتهم فأقبل أهل المدینة الخربة فقالوا : أقتلتم صاحبنا ؟ فأقبل أهل المدینة الخربة فقالوا : قتلتم عمي ! وابن أخ له شاب یبکي عنده ویقول : قتلتم عمي قالوا : والله ! ما فتحنا مدینتنا منذ أغلقناها وما ندینا من دم صاحبکم هذا بشيء فاتوا موسى صلّى الله علیه و سلّم : إن الله فأتوا موسى صلّى الله علیه و سلّم : إن الله فأتوا مؤم أن تذبحوا بقرة قالوا أنتخذنا هزوا قال أعوذ بالله أن أكون من الجاهلین قالوا ادع لنا ربك
```

يبين لنا ما هي حتى بلغ فذبحوها وما كادوا يفعلون

وكان في بني اسرائيل غلام شاب يبيع في حانوت له وكان له أب شيخ كبير

فَأَقبل رَجْل مِنْ بلدُ آخر يطلبُ سلِعةً له عنده فأعطاه بها ثمنًا فانطلق معه ليفتح حانوته فيعطيه

الذي طلب والمفتاح مع أبيه فإذا أبوه نائم في ظل الحانوت

فقال : أيقظه

فقال : والله ! إن أبي لنائم كما ترى وإنّي أكره أن أروعه من نومه

فانصرفا إلى الشيخ يغط نومًا قال : أيقظه

قال : والله ! إني لأكره أن أروعه من نومته فانصرفا

فأعطاه ضعف ما أعطاه فعطف على أبيه فإذا هو أشد ما كان نومًا

فقال : أيقظه

قال : لا والله ! لا أوقظه أبدًا ولا أروعه من نومه

فلمّا انصرف وذهب طالب السلعة استيقظ الشّيخ فقال له ابنه : يا أبتاه والله لقد جاء هاهنا رجل يطلب سلعة كذا وكذا فكرهت أن أروعك من نومك

فلامه الشيخ فعوضه الله من بره لوالده أن نتجت بقرة من بقره تلك البقرة التي يطلبها بنو إسرائيل

فأتوه فقالوا : بعناها

فقال : لا ابيعكموها

قالوا : إذن نأخذها منك

قال: إن غصبتموني سلعتي فأنتم أعلم

فأتوا موسى صلَّى الله عليه و سلَّم فقال : اذهبوا فأرضوه من سلعته

فقالوا : حكمك ؟

قال : حكمي أن تضعوا البقرة في كفة الميزان وتضعوا ذهبًا صامتًا في الكفة الأخرى فإذا مال الذهب أخذته

ففعلوا وأقبلوا بالبقرة حتّى أتوا بها إلى قبر الشّيخ وهو بين المدينتين واجتمع أهل المدينتين وابن أخيه عند قبره يبكي فذبحوها فضرب ببضعة من لحمها القبر

فَقام الشَيخ ينفضُ رأْسهُ يقول : قتلني ابن أخي طال عليه عمري وأراد أخذ مالي ومات رواه ابن أبي الدنيا في كتابه من عاش بعد الموت رقم ٥٤ وصححه الشيخ سليم الهلالي في) (كتاب بقرة بني إسرائيل عقدة أم عقيدة ص ٩

Quelques leçons que l'on peut tirer de cette histoire

Il y a de très nombreuses leçons que l'on peut tirer de cette histoire. Nous allons citer certaines d'entre-elles :

Leçon n°1 : La mise en évidence de la capacité d'Allah a réssuciter les morts

Dans la sourate Al Baqara (sourate n°2), Allah a mentionné cinq histoires dans lesquelles Il a montré sa capacité à réssuciter les morts.

('Omdatou Tefsir Ibn Kathir vol 1 p 126)

- La première histoire est celle des Bani Israil qu'Allah a puni en les faisant mourir après qu'ils aient dit à leur prophète Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qu'ils ne croiraient pas en lui jusqu'à qu'ils voient Allah.

Allah a dit dans la sourate Al Baqara n°2 versets 55 et 56 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et lorsque vous avez dit : Ô Moussa! Nous ne croirons pas en toi jusqu'à ce que nous voyons Allah clairement.

Alors la foudre vous a saisi alors que vous regardiez. Puis Nous vous avons réssucité afin que vous soyez reconnaissants ».

- La seconde histoire est celle de la vache de Bani Israil dans laquelle la personne qui avait été tuée est sortie de sa tombe pour informer les gens de l'identité du tueur.
- La troisième histoire est celle des gens qui avaient fui leurs demeures afin de fuir une épidémie.

Allah les a fait mourir puis les a réssucité.

Allah a dit dans la sourate Al Baqara n°2 verset 243 (traduction rapprochée du sens du verset) : « N'as-tu pas vu ceux qui sont sortis de leurs demeures par crainte de la mort alors qu'ils étaient plusieurs milliers ? Allah leur a dit : Mourrez ! Puis II les a ressuscité. Certes Allah accorde Ses faveurs aux gens mais la plupart des gens ne remercient pas ».

L'explication de ce verset peut être consultée sur le lien suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Coronavirus-Resume-des-croyances-et-des-regles-relatives-aux-epidemies-dans-l-Islam-7-18 3415.asp

- La quatrième histoire est celle de l'homme qui passait dans un village désert et a douté de la capacité d'Allah à réssuciter ses habitants.

Allah a dit dans la sourate Al Baqara n°2 verset 259 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté et a dit : Comment Allah va-t-Il redonner la vie aux habitants de ce village après leurs morts ?

Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans.

Puis Il le ressuscita en disant : Combien de temps as-tu demeuré ainsi ?

Il dit : Je suis resté un jour ou une partie de la journée

Allah a dit : Tu es plutôt resté comme ceci durant cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson : rien ne s'est gâté mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens. Et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair. Et devant l'évidence, il dit : Je sais qu'Allah est Puissant sur toute chose ».

قال الله تعالى : أَوْ كَالَّذِي مَرَّ عَلَىٰ قَرْيَةٍ وَهِيَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا قَالَ أَنَّىٰ يُحْيِي هَٰذِهِ اللَّهُ بَعْدَ مَوْتِهَا فَأَمَاتَهُ اللَّهُ مِائَةَ عَامٍ ثُمَّ بَعَثَهُ قَالَ كَمْ لَبِثْتَ ۖ قَالَ لَبِثْتُ يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ قَالَ بَل لَّبِثْتَ مِائَةَ عَامٍ فَانظُرْ إِلَىٰ طَعَامِكَ وَشَرَابِكَ لَمْ يَتَسَنَّهُ وَانظُرْ إِلَىٰ حِمَارِكَ وَلِنَجْعَلَكَ آيَةً لِلَّنَّاسِ وَانظُرْ إِلَى الْعِظَّامِ كَيْف نُنشِزُهَا ثُمَّ نَكْسُوهَا لَحْمًا فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُ قَالَ أَعْلَمُ أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ (سورة البقرة ٢٥٩)

<u>- La cinquième histoire est celle de Ibrahim qui a demandé à Son Seigneur de lui montrer comment Il réssucite les morts.</u>

Allah a dit dans la sourate Al Baqara n°2 verset 260 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et quand Ibrahim dit : Seigneur! Montre-moi comment Tu ressuscites les morts Allah dit : "N'es-tu pas déjà croyant ?

Ibrahim dit : Certes si mais afin que mon coeur soit tranquilisé.

Allah a dit : Prends donc quatre oiseaux et garde les auprès de toi (*) puis place sur chaque montagne une partie de chaque oiseau puis appelle-les et ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Puissant et Sage ».

(*) C'est à dire prend les auprès de toi et sacrifie les.

قال الله تعالى : وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ رَبِّ أَرِنِي كَيْفَ تُحْيِي الْمَوْتَىٰ قَالَ أَوَلَمْ تُؤْمِن قَالَ بَلَىٰ وَلَٰكِن لِّيَطْمَئِنَّ قَلْبِي قَالَ فَخُذْ أَرْبَعَةً مِّنَ الطَّيْرِ فَصُرْهُنَّ إِلَيْكَ ثُمَّ اجْعَلْ عَلَىٰ كُلِّ جَبَلٍ مِّنْهُنَّ جُزْءًا ثُمَّ اَدْعُهُنَّ يَأْتِينَكَ سَعْيًا وَاعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ (سورة البقرة ٢٦٠)

Leçon n°2 : Se moquer des gens fait partie des actes des ignorants

Allah a dit dans la sourate Al Baqara n°2 verset 67 (traduction rapprochée du sens des versets) : « Et lorsque Moussa dit à son peuple : Certes Allah vous ordonne de sacrifier une vache. Ils dirent : Est-ce que tu te moques de nous ?

Moussa dit : Je demande protection à Allah contre le fait de faire partie des ignorants ».

قِال الله تعالى : وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِ إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تَذْبَحُوا بَقَرَةً قَالُوا أَتَتَّخِذُنَا هُزُوًا قَالَ أَعُوذُ بِاللَّهِ أَنْ أَكُونَ مِنَ الْجَاهِلِينَ (سورة البقرة ٦٧)

Cheikh Sa'di a dit : « L'ignorant est la personne qui prononce des paroles dans lesquelles il ne se trouve aucun bénéfice et c'est celle qui se moque des gens.

Contrairement à la personne dotée de raison qui voit que le fait de se moquer des gens fait partie des plus graves défauts portant atteinte à la religion et à la raison.

En effet, la personne de laquelle on se moque est un être humain comme la personne qui se moque d'elle.

Et le fait que la personne qui se moque ait été favorisée par rapport à l'autre sous certains aspects doit normalement entraîner le fait qu'elle remercie son Seigneur et qu'elle fasse preuve de miséricorde envers Ses serviteurs ».

(Taysir Al Karim Ar Rahman Fi Tefsir Kalam Al Mannan p 55)

Leçon n°3 : L'effet bénéfique de dire -InchaAllah- pour une chose que l'on veut accomplir

Le fait de dire -InchaAllah / Si Allah le veut- concernant une chose future que l'on veut accomplir est une cause pour que cette chose soit facilitée par Allah. (Charh Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 14 p 396)

Dans l'histoire de la vache, lorsque les Bani Israil ont posé les premières questions à Moussa (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), ils n'ont pas dit -InchaAllah- et ainsi ils n'ont pas été guidés par Allah vers la vache qu'il recherchaient.

Puis lorsqu'ils ont dit -InchaAllah- alors ils ont été guidés par Allah vers la vache. (Baqara Bani Israil 'Ouqda Am 'Aqida de Cheikh Salim Al Hilali p 131)

Allah a dit dans la sourate Al Baqara n°2 verset 70 (traduction rapprochée du sens des versets) : «

Ils dirent : Demande pour nous à ton Seigneur qu'Il nous indique quelle est cette vache car les vaches se confondent pour nous et ainsi, si Allah le veut, nous serons parmi les bien guidés ».

Il y a d'autres textes du Coran et de la Sounna qui montrent l'importance du fait de dire -InchaAllah- pour les choses futures.

Allah a dit dans la sourate Al Kahf n°18 versets 23 et 24 (traduction rapprochée du sens du verset) : « Et ne dis pas à propos d'une chose : -Je le ferai certainement demain- sans ajouter -Si Allah le veut- ».

Cheikh 'Otheimine a dit : « Les gens de Qouraych ont envoyé un message aux juifs de Médine en leur disant : Un homme a été envoyé parmi nous et il dit qu'il est un prophète.

Les juifs ont dit : Questionnez-le à propos de trois choses :

- à propos des jeunes qui ont quitté leur ville et se sont réfugiés dans une grotte

- à propos d'un homme dont le royaume s'étendait de l'orient à l'occident
- et à propos de l'âme.

S'il vous répond à propos de ces trois choses alors il est réellement un prophète qui a été envoyé.

Ils l'ont donc questionné et le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) leur a dit : Je vais vous informer demain.

Alors la révélation s'est arrêtée durant quinze jours et Allah a révélé le verset : Et ne dis pas à propos d'une chose : -Je le ferai certainement demain- sans ajouter -Si Allah le veut- ». (Tefsir Sourate Al Kahf à partir de la page 44)

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Souleyman (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: Cette nuit je vais avoir des rapports sexuels avec quatre vingt dix femmes et elles vont toutes enfanter un enfant qui deviendra un cavalier qui combattra dans le sentier d'Allah.

Son compagnon lui a dit : Dis : -InchaAllah-.

Mais il n'a pas dit -InchaAllah-.

Il a eu des rapports sexuels avec toutes ces femmes et aucune d'entre elles n'est tombé enceinte sauf une qui a enfanté d'un enfant malformé.

Je jure par Celui qui détient l'âme de Muhammed dans Sa main! Si il avait dit : -InchaAllah-, ils auraient certes tous été des cavaliers qui combattent dans le sentier d'Allah! ». (Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6639 et Mouslim dans son Sahih n°1654)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال النّبي صلّى الله عليه و سلّم : قالَ سُلَيْمانُ صلّى الله عليه و سلّم : لأطوفنّ الليلة على تسعين امرأة كلهنّ تأتي بفارس يجاهد في سبيل الله فقال له صاحبه : قل : إن شاء الله فقال له صاحبه : قل : إن شاء الله فلم يحمل منهنّ إلا امرأة واحدة جاءت بشق رجل فلم يقل إن شاء الله فطاف عليهنّ جميعًا فلم يحمل منهنّ إلا امرأة واحدة جاءت بشق رجل وايم الذي نفس محمّد بيده لو قال : إن شاء الله لجاهدوا في سبيل الله فرسانًا أجمعون (رواه النخاري في صحيحه رقم ١٦٥٤)

Leçon n°4 : La dureté et l'exagération dans la religion sont des choses réprouvées et sont des causes de difficulté

D'après Sa'id Ibn Joubeyr, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Si les Bani Israil avaient pris la première vache qui venait, cela leur aurait suffit mais ils ont voulu être durs et alors Allah a été dur avec eux ».

(Rapporté par Ibn Jarir Tabari dans son Tefsir n°1233 et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Mouwafaqa Al Khoubar Al Khabar vol 2 p 168)

```
عن سعيد بن جبير قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : إنّ بني إسرائيل لو أخذوا أدنى
بقرةٍ لاكتفوا بها ولكنّهم شـدّدوا فشـدّد الله عليهم
رواه ابن جرير الطبري في تفسيره رقم ١٢٣٣ وصححه الحافظ ابن حجر في موافقة الخبر الخبر
(ج ٢ ص ١٦٨
```

Ainsi, lorsque les Bani Israil ont voulu être durs, Allah a été dur avec eux. Ceci nous montre que l'excès et l'exagération au niveau religieux sont réprouvés.

D'après Abou Oumama (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ne soyez pas durs car si c'est le cas alors on sera dur avec vous (*). Certes des gens ont été durs envers eux-même et alors Allah a été dur les concernant.

Vous pouvez voir ceux qu'il reste d'entre-eux dans les ermitages et les églises ». (Rapporté par Abou Daoud et authentifié par Cheikh Albani dans Jilbab Al Mar'a p 20)

(*) C'est à dire qu'Allah sera dur avec vous.

Voir d'autres textes à propos de l'exagération dans la religion sur les liens suivants :

http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Les-exces-sont-reprouves-en-matiere-dereligion 177.asp

http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Je-n-ai-vu-personne-qui-etait-plus-dur-avec-les-exagerateurs-que-le-Prophete 2849.asp

http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Si-la-personne-oeuvre-de-maniere-moderee-alors-vous-pouvez-esperer-pour-lui- 2890.asp

Leçon n°5 : Le fait de lier les liens de parenté et en particulier celui avec les parents est une cause pour qu'Allah donne une vaste subsistance à la personne

Dans le texte sur le contexte de l'histoire de la vache, il a été mentionné que le jeune a refusé à plusieurs reprises de réveiller son père qui dormait malgré le fait que cela lui aurait rapporté beaucoup d'argent.

Ainsi Allah lui a donné en récompense de son bon comportement avec son père qu'une de ses vaches donne naissance à la vache que les Bani Israil recherchaient.

Et il a ensuite pu vendre cette vache pour l'équivalent de son poids en or.

Il y a de nombreux textes sur le fait que lier les liens de parenté est une cause pour qu'Allah accorde de la subsistance à la personne. En voici quelques uns :

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Celui à qui il plaît qu'on lui allonge la vie et qu'on augmente sa subsistance qu'il se comporte bien avec ses parents et qu'il lie ses liens de parenté ». (Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°2488)

D'après Abou Bakra (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Il n'y a aucun péché dont Allah est plus proche d'avancer le châtiment à son

auteur, avec ce qu'il lui prépare dans l'au-delà, que le baghi (*), le fait de couper les liens de parenté, la trahison et le mensonge.

Et certes l'acte de piété dont la récompense est la plus rapide est le fait de lier les liens de parenté au point où même si les gens d'une maison sont désobéissants, leurs richesses vont augmenter et leur nombre va croître s'ils lient leurs liens de parenté ».

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°2537)

(*) C'est à dire l'adversité envers les autres et leur nuire que ce soit au niveau de leurs personnes, de leur bien ou de leur honneur.

Leçon n°6 : Le meurtrier n'hérite pas de la personne qu'il a tué

Dans le texte rapporté de 'Abida Ibn 'Amr sur l'explication du contexte de l'histoire de la vache des Bani Israil, il est mentionné à la fin que depuis le moment où le jeune homme a tué son oncle pour obtenir plus vite son héritage, un tueur n'a plus jamais hérité de la personne qu'il a tué.

Le fait que le tueur n'hérite pas de la personne qu'il a tué volontairement a été rapporté du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et les savants sont en consensus à ce propos.

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Le meurtrier n'hérite pas »

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2109 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

L'imam Ibn Al Mundhir (mort en 318 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants sont en consensus sur le fait que la personne qui tue volontairement un tiers n'hérite pas de l'argent de la personne qu'il a tué et ne prend rien de la diya (*) ». (Al Ijma' n°357 p 96)

(*) C'est à dire l'argent qui est versé comme compensation aux proches de la victime.

La règle qui a été énoncée par les savants est la suivante :

<u>Celui qui avance une chose avant que son moment soit arrivé est puni par le fait d'être privé de cette chose / من تعجّل شيئاً قبل أوانه عُوقِبَ بحرمانه</u>
(Voir At Ta'liq 'Alal Qawaid Wal Ousoul Al Jami'a de Cheikh 'Otheimine p 136)

Les savants ont cités de nombreuses situations dans lesquelles s'applique cette règle. En voici quelques exemples :

- le cas du tueur qui n'hérite pas de la personne qu'il a tué
- lorsqu'une personne fait une wasiya (don par testament) en faveur d'une autre personne et que le bénéficiaire tue la personne qui lui a fait ce don testamentaire afin d'obtenir l'argent plus rapidement.

Dans ce cas la wasiya n'est pas valable et le tueur n'obtient rien.

- le fait de boire du vin est interdit dans la vie d'ici-bas et ceci sera une des récompenses pour les gens du paradis dans l'au-delà.

Ainsi, la personne qui boit du vin dans l'ici-bas en sera privé dans l'au delà. (Voir Sahih Al Boukhari n°5575 et Sahih Mouslim n°2003)

- le fait de porter des habits de soie est interdit aux hommes dans la vie d'ici-bas et ceci sera une des récompenses pour eux dans le paradis.

Ainsi, l'homme qui porte de la soie dans l'ici-bas en sera privé dans l'au delà.

(Voir Sahih Al Boukhari n°5833 et Sahih Mouslim n°2074)